



SAINT-CYR-L'ÉCOLE
(YVELINES)

**DECISION DU MAIRE N° 2024/06/31 PRISE EN VERTU DE LA
DELEGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 25 MAI 2020**

**Service Relations Publiques
SQ/JR/LA**

OBJET : Contrat avec la société « BREZAC » pour l'organisation d'un spectacle pyrotechnique musical prévu le 15 juin 2024 dans le cadre de la Fête de la Ville.

Le Maire de Saint-Cyr-l'École.

Vu l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Vu l'article R.2122-3 1° du Code de la commande publique,

Vu la délibération n° 2020/05/8 du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire une partie de ses propres attributions et en cas d'empêchement de Madame le Maire, à Monsieur Yves JOURDAN, 1^{er} adjoint au Maire.

Considérant que la commune souhaite proposer un spectacle pyrotechnique musical sur l'avenue du général de Gaulle, dans le cadre de la Fête de la Ville le 15 juin 2024, et que ne disposant pas des compétences nécessaires à cet effet, il y a lieu de recourir à un prestataire spécialisé pour ce type de spectacle.

Considérant que le projet de contrat pour le spectacle susmentionné proposé par la société « BREZAC » répond aux besoins de la commune.

DECIDE :

Article 1 : Un contrat sera conclu avec la société « BREZAC » sise 224A, route de la Malvieille 24130 – Le Fleix, en vue de réaliser un spectacle pyrotechnique musical sur l'avenue du général de Gaulle à Saint-Cyr-l'École, dans le cadre de la Fête de la Ville prévue le 15 juin 2024 de 13h à 1h30 du matin.

Article 2 : En contrepartie de cette prestation, la commune versera à l'entreprise « BREZAC » la somme de 9 100 € HT, soit **10 920 € TTC**.

Article 3 : Les crédits afférents sont inscrits au budget courant.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie et le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Cyr-l'École, le - 7 JUIN 2024

Certifié exécutoire
par publication en ligne le : - 7 JUIN 2024
et
par transmission
en Préfecture des Yvelines le : - 7 JUIN 2024



Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc

Signé électroniquement par
Sonia BRAU

Le 7 juin 2024